### ETAT D'HAYTI.

## ARRÊ

O v I ordonne à tous les Individus, voyageans dans l'intérieur de l'Etat d'Haïn, de se munir de Passe-ports, sous peine d'être Arrêtés.

## HENRY CHRISTOPHE,

President et Generalissime des forces de terre et de mer de l'Etat d'H iri.

Considerant qu'un grand nombre de personnes, soit militaires ou autres, se transportent d'une commune à une autre, et même à plusieurs communes de dis tance, sans aucun passe-port;

Que même des officiers se permettent de la sser leurs corps, sans autorisation, par la facilité qu'ils ont de paser, sans examen, les postes militaires;

Qu'il pourrait resulter de cette licence, des abus, qu'il est nécessaire de prevenir : Nons avons ordonné et ordonnons ce a'n cu is rendre complice do Lius fupe

Art. 1er. Il est défendu à tout officier militaire, depuis le grade de colonel jusqu'à celui de sous lieutenant, de sortir du lieu de son cantonnement ou de sa garnison, sans une autorisation speciale du schef supérieur du lieu où il reside; les officiers d'un régiment sont tenus seulement d'avoir un permis de leurs colonels ou chefs de -bataillonsob and the entitlepide with

2. Il est aussi défendu à tous les officiers civils appartenans aux corps a lministratifs ou judiciaires, de sortir du lieu où ils sont employés, sans un congé dans les formes et un passe port du commandant de la place, normal iniote to owner, soun.

3. Tout individu militaire ou autre employé du gouvernement, qui sera trouvé voyageant sans être muni d'un congé ou passe-port, sera arrêté, renvoyé au lieu AuCap, chez P. Poux, imprimeur de l'Etat.

de sa garnison ou de son cantonnement? pour les militaires; et dans les endroits où sont employés les autres fonctionnaires, auxquels il sera infligé telle punition qui sera jugée convenable.

4. Tout particulier voyageant sans un passe-port en bonne forme , sera arrêté et renvoyé sous escorte, au commandant de la place du lieu de sa résidence.

- 5. Il est ordonné à tout commandant de place, de quartier, où chef de poste; de faire arrêter tous les individus, autres que les officiers généraux , qui seront tronvés voyageans sans permis ou autorisation de leurs supérieurs, et de les faire con mire ainsi qu'il est ordonné par l'article 3

6. Tout commandant de plce, de quartier on chef de poste, qui négligera de mettre à exécution l'article precedent. sera puni d'un mois de detention pour la primière fois, et de destitution en cas de degratent être exacues, il manifestitioni

7 Le présent Arrêté sera imprimé, lu. public et affiché partout où besoin sera et les lieutenans généraux, maréchaux de camp, commandans d'arrondissemens et de place, sont spécialement charges de som execution. and all ab stronger anday

Fait an palais du Cap, le 29 Février 1808, l'an cinq de l'indépendance.

HENRY CHRISTOPHE. Par le Président,

ROUANBZ jeune, secretaire d'Etat.

# AVIS DIVERS.

On vend à l'Imprimerie l'Alphabet pour apprendre à lire, des Cantiques spirituels, le Catechisme pour faire la Communion. le Saint Suaire de Notre - Seigneur ; et la Neuvaine à saint Antoine de Padoue.

ed it us ela Ard Vibrardia Bro'n , supit Du Vin rouge et blanc, en caisse, chez M. Hugonin, rues Neuve et St-Laurent, numero 50. à la mauvelle de la noix

# GAZETTE OFFICIELLE

# L'ETAT D'HAYTI,

Du Jeuni 17 Mars 1808, l'an cinquième de l'indépendance.

Chaque Peuple, à son tour, a brillé sur la terre. Voltaire, Mahomet.

### DÉTAILS MILITAIRES

Sur la dernière Guerre de Prusse.

L'EXTRAIT qui suit d'un ouvrage publié par le duc Eugene de Wurtemberg, fournit la triste preuve du défaut d'ensemble et de prévoyance qui existait dans les conseils de sa majesté prussienne. Quand on lit ces détails, on se demande s'il n'y a pas eu encore plus d'aveuglement dans les conseils de ce prince, qu'il n'y a eu d'audace dans la tentative de Buonaparté. La même présomption, le même désir d'avoir exclusivement les honneurs de la campagne et les avantages de la victoire avaient, un an avant le désastre de la Prusse, produit celui de la monarchie autrichienne Alors les généraux prussiens eux-mêmes reprochaient au général Mack de s'être trop avancé dans l'Allemagne, et d'avoir mis trop d'opiniâtreté à conserver ses premières positions; ils faisaient de très-beaux commentaires sur les fautes sans nombre 'de cette campagne, qui cependant offrait encore des incidens honorables pour les troupes autrichiennes et pour quelques-uns de leurs chefs. Qui aurait pu prévoir, après L'exemple imposant qu'ils avaient sous les yeux, après la connaissance qu'ils avaient dû acquérir de la manière prompte, vigoureuse, inatendue dont Buonaparté attaque, du soin qu'il a d'être toujours aussi supérieur par le nombre de ses troupes que par la rapidité de ses mouvemens, tous ces grands tacticiens verraient dès le début de la campagne leur armée battue, coupée, et tournée dans toutes ses directions? Il est bien certain qu'il y a eu des traîtres; et que, comme nous l'avons dit, il y a quelques jours, sa majesté prussienne s'est trouvée entraînée par une effervescence adroitement communiquée à ses alentours pour détruire en eux tous les calculs de la prudence. Mais, en faisant ici la part de la trahison, on ne peut encore expliquer comment est tombée en peu de jours, et par un seul choc, cette monarchie, creée par tant d'efforts, de combats et de victoires, comment a été vaincue et dispersée, en quelques heures, cette armée dont l'organisation avait été profondément combinee, si fidèlement maintenue conformement aux vues de son créateur, et sur laquelle presque toutes les puissances, sans excepter la France, avaient modelé leur état militaire? Peut - être que, comme Buonaparté ne craint pas lui-même de le

dire dans ses journaux, la Prusse avait et tort de tenir ses troupes dans l'inaction, lorsque toute l'Europe était en guerre, lorsqu'une nouvelle tactique, introduite par la force des choses, déconcertait entièrement l'ancienne. Le Grand Frédéric n'est pas commis cette faute; il aurait promptement saisi, avec ce coup d'œil rapide et sur qui lui appartenait si eminemment, tous les périls de l'inaction au milieu d'une impulsion si puissante, d'un mouvement si rapide dans sa progression, il aurait assujetti à son genie la tactique nouvelle, et batta Buouaparte par ses propres armes; mais en léguant sa puis-

sance, il n'a pu le guer son génie. Tons les genéraux prussiens qui ont surwecu à l'aneautissement de la monarchie, ont fait paraître des mémoires, dont la plupart semblent avoir pour but beaucoup moins de justifier leurs auteurs, que d'inculper leurs oh is on leurs compagnons d'infortune. Le duc Eugene de Wurtemberg, qui commandait l'armée de réserve, est pout - être, de tous les commandans prussions, delniqui a été censuré le plus surètement dan sees mémoires; ce prince s'est donc vu force de rendre public un écrit qu'il avait composé dans sa retraite, et qu'il n'avait point destiné à voir le jour. Parmi les détails purement mi itaires qui ne penvent être saisis que par les gens de d'art, le duc de Wurtemberg a placé des traits et des rell sions qui jettent quelque lumière sur les causes presque incompréhensibles des désastres sous lesquels a succombé, en peu de jours, un des plus puissans etats europeens. Ce prince, par son rang et par le crédit dont il jouissait à la cour, a dû voir et entendre des choses qui ont échappé à la connaissance publique. Nous ne pouvons donc mieux faire que de le laisser parler lui même :

La conduite politique de la Prusse a

p plus contribué encore à sa ruine que ses

p fautes militaires. Le cabinet, sans aucun

» plan fixe, flottait au gré des événemens? » Placé entre la France, la Russie et l'Au-» triche, il fallait prendre un parti décisif. w et me plus s'abuser des chimères d'une neutralité devenue impossible. Je ne » pretends point indiquer quel était ce parti, mais je soutiens qu'il était indis-» pensable d'opter entre les deux. Pour » s'éviter l'embarras du choix; on a voulu » avoir l'air d'agir spontanément; on s'est » lancé dans la carrière avant que les russes » fassent à portee d'appayer les opéra-» tions J'eus, à ce sujet, un long en-» tretien avec un homme qui jouis ait » d'une gran le i fluence; je lui demandai » ce que pouvait espérer la Prusse seule, » contre un ennemi aussi formidable. » aussi accoutame à vaincre; ce person-» nage me repondit, que l'intention du » cabinet était, avant tout, de persuader » à la France qu'il n'existait point de coab'lition La France ne s'est rien lai sé o persualer, et n'a repondu à toutes les » assettions du manifeste, à cet égard, » que par la décision, comme on devait » s'y attendre; mais enfin, puisque l'on » voulait la guerre, il fallait qu'elle fût m urement défensive dans son début ; il » fallait occuper la Saale avec le gros de » l'armée, et l'Elbe avec les reserves. » Tout individu qui a connu le duc de » Brunswick, dans ces derniers temps, m'a point du douter que tel serait le plan » qu'il adopterait; mais, hélas! il ne o croyait pasqu'il fut possible aux français » de l'attaquer avant qu'il eût terminé » toutes ses dispositions. Plusiques per-» sonnes de ma connaissance cherchèrent. » mais vainement, à le faire revenir de » son aveuglément sur ce point. Cette » obstination de la part du duc de Brunswick est d'autant plus inexplicable pour » moi, que, dans toutes les occasions, il » me disait : Il faut être bien en mesune » pour entreprendre que lque chose contre w un pareit ennemis, il ne fant pas de

so demi-moyens, mais un grand ensemble

» pour esperer de réussir ».

Cependant, la guerre est déclarée précipitamment ; le duc Eugene de Wurtemberg est chargé de tormer une armée de réserve de 18 bataillons et de 28 escadrons. On lui mande de se porter sur Halle, puis sur Mersebourg, puis enfin de venir joindre l'armee du roi, qui, pour eviter d'être tournée par les français, avait pris la résolution de leur livrer une bataille décisive. On devait savoir que le duc ne pouvait faire sa jonction avant le 18; et, des le 14, on donne (ou l'on est forcé de recevoir) la bataille d'Jén . Le prince , qui était en marche, entend le canon toute la journee; ses officiers d'artillerie, se disant tiesexpérimentés, assurent que le bruit s'éloigne, et que conséquemment les prussiens sont victorienx. Le 15 et le 16 se passent sans que le duc de Wurteinberg reçoive aucune nouvelle du roi ni de ses généraux ; les fuyards n'apportaient que des détails contradictoires. Le prince voulant cependant, à tout prix, se procurer des renseignemens certains, envoie sur divers points de gros partis de cavalerie. On lui amène quelques français qui faisaient partie des éclaireurs de l'armée; et ici nous laissons encore parler le prince : « Ces prisonniers, selon la coutume de

Livré à cette cruelle incertitnde, le duc de Wurtemberg marchait, pour ainsi dire, à l'aventure, lorsque le 17 Octobre, au point du jour, un officier saxon vint lui donner l'assurance de la déroute complète du prince de Hohenlohe et du géneral Ruchel. On n'avait compté que sur des victoires, on n'avait rien arrêté pour une retraite. Le duc, abandonne à lui-même, crut donc ne pouvoir pren lre un parti plus sage que de se porter de Halle, où il

se tronvait alors, sur Magdebourg, où il

espérait rencontrer le roi. et les debris de

zo tous les français, ne voulaient rien dire,

l'armée; mais à peine était il en marché, qu'il fut attaqué avec impétuosité par la division du général Dupont, et bientôt après par tout le corps du prince de Ponte-Corvo. La victoire se déclara comme à Jéna, entièrement pour les français. Le duc, avec ce qu'il put railier de son armée, passa l'Elbe à Rosslaw, près Dessau, et parvint à gagner Magdebourg le 19 Octobre. Il termine son mémoire à-peu-près en ces termes:

« Après trente - deux ans de services » fidèles sous trois monarques ; après avoit » cté honoré de la bienveillance particu-» lière du Grand Frédéric, traité en ami » par le roi aujourd'hui régnant, c'est » moi qui suis accusé d'avoir causé, plus » qu'un autre, la ruine de la monarchie » pru sienne. Dois-je donc porter le blame » des fautes que je n'ai point commises » maisque l'on m'a ordonné de commettre? » N'est-il pas doublement affreux pour » moi, d'être réduit à supporter de telles » imputations, lorsque je ne puis les re-» pousser qu'en manquant aux égards quo » je dois à de grands personnages? Mon » dévouement pour eux est trop sincère » pour que je puisse me résoudre, même » pour ma propre justification, à dénoncer » à l'opinion publique, leurs ordres et leurs » fautes. Au reste, à quoi bon ces récri-» minations, ou ces conseil pour l'avenir? » Jamais la Prusse ne redeviendra ce que » le g and roi l'avait faite : son génie s'est » évanoui. »

# RÉSUMÉ POLITIQUE.

Le traite conclu avec l'envoyé américain sous l'administration précédente, et quo M. Jefferson avait refusé de ratifier, a été publié à New-York. En le lisant, on s'étonne que le gouvernement américain ait renonce à des avantages dont il n'avait joni ju qu'à ce jour que par une espèce d'usur pation tacite, et qu'un traité solennel allait lui garantir. Un journal anglais

£ 44

appelle avec raison ce refus extravagant un suicide politique. Ce traité accordait expressément aux américains la faculté de transporter des marchandises d'Europe dans les colonies de l'ennemi, ainsi que les produits de ces colonies dans les ports de la métropole, sous la réserve qu'auparavant on les conduirait en Amérique pour y être débarquées, et devenir ainsi marchandises américaines, et que les marchandises d'Europe, destinées pour les colonies , payeraient un droit de deux pour cent. Ainsi notre ennemi le plus invétéré devait recevoir les produits de ses colonies par l'entremise de nos ennemis secrets, en payant seulement le cinquième des frais que nous coûte le transport de nos propres denrées coloniales. Dès-lors les propriétés qui pouvaient tomber entre nos mains, et récompenser la valeur de nos matelots, se trouvaient hors de tout danger d'être saisies , parce qu'elles auraient eté protegees par un pavillon c sa of capacol, main would be

Dans tous les traités entre les peuples civilisés, à moins qu'ils ne soient conclus entre les vainqueurs et les vaincus, l'usage est de stipuler et des avantages réciproques et des sacrifices mutuels ; mais dans ce traité les americains ont tous les avantages et la Grande-Bretagne fait tous les sacrifices. Notre ennemi declaré est sur de recevoir, comme s'il était en temps de paix, les produits de ses colonies, tandis que le commerce anglais se trouve soumis aux charges croissantes et aux dangers qui résullent d'un état de guerre. Il n'est pas douteux que maintenant les américains ne déploient l'aveuglement ou les faux calculs qui les ont engages à tarir ainsi la source de leur prospérité. Ils viennent de recevoir une leçon utile; et certes il n'est pas de nation à qui elle fût plus nécessaire. Mais s'ils persistent dans leur politique insensee une guerre de quelques mois suffira pour les convaincre de leur extravagance et pour châtier leur insolence et leur audace.

On annonce depuis quelques jours une proclamation de sa majesté, pour defendre toute communication avec la France et les pays qui lui sont soumis, ainsi que pour interdire l'entrée de leurs ports à tout vaisseau qui ne viendrait pas directement d'un de ceux de la Grande-Bretagne ou de ses colonies. Ainsi, tandis que Buonaparté annonce avec emphase que ses décrets contre notre commerce, nous forceront à demander la paix, il trouvera que bien loin d'être déconcertes par ses folles mesures ou intimidés par ses menaces, nous lui opposons une vigueur et une décision égale à sa turbulence, et nous déclarons qu'il ne recevra les produits des deux Indes, de l'Asie, de l'Amérique, ou de l'Afrique, qu'autant qu'il consentira à les tenir de nous. Il a proclame à l'Univers qu'il a trouve le secret de réduire nos prétentions, au point qui convenait à ses vues, que le but de toutes les guerres que nous entreprenons étant le monopole du commerce du monde, aussitôt que nous verrions nos vues trompées par un ennemi qui domine tout le continent, nous demanderions la paix. Nous devons le convaincre que si le commerce nous a rendus riches. il ne nous à pas rendus pusillanimes : qu'après l'avoir agrandi par notre valeur. nous ne lui sacrifions ni l'honneur ni l'esprit public qui nous distinguent si éminemment. Lasituation presente des affaires montrera notre caractère dans toute sa vigueur et toute son energie, en nous forcant de recourir aux mesures qui seules peuvent rendre incontestables les droits qui font notre force et notre prospérité, et assurer les bases sur lesquelles notre commerce doit enfin être établi.

Le continent ne peut se passer de denrées coloniales, et du moment qu'il lui sera impossible de les tirer des colonies de l'ennemi, il sera forcé de les recevoir de nous.

La suite au Numéro prochain.

#### AVIS DIVERS.

Me Chanlatte, notaire et défenseur officieux, demeure actuellement quai Saint-Louis et rue des Religieuses.

Au Cap, chez P. Roux, imprimeur de l'Etat.